

## L'Eglise va verser une "contribution financière" aux victimes de pédocriminalité

Article rédigé par *francetvinfo.fr*, le 29 mars 2021

Source [francetvinfo.fr] Devant la presse, la Conférence des évêques de France a précisé que l'Eglise veut "assumer sa responsabilité".

C'est un geste inédit. Les évêques catholiques français ont décidé le versement d'une "*contribution financière*" pour [les victimes de pédocriminalité](#). L'annonce a été faite vendredi 26 mars par la Conférence des évêques de France, qui a précisé que l'Eglise veut "*assumer sa responsabilité*".

Son montant sera "*forfaitaire*". Cette contribution sera financée par un "*fonds de dotation ad hoc*" et déterminée par "*une instance indépendante d'assistance*" qui aura la charge "*d'examiner les demandes et de décider les attributions dans la limite des capacités d'un fonds*", selon la Conférence des évêques de France.

Cette contribution "*n'est pas une indemnisation ni une réparation*", a déclaré Monseigneur Eric de Moulins-Beaufort, président de la CEF, lors d'une conférence de presse venant clore l'assemblée plénière de quelque 120 évêques qui ont voté onze résolutions, dont plusieurs en faveur de la lutte contre la pédocriminalité.

Ils ont aussi décidé que le principe d'une "*journée de prière*" chaque année à la mémoire des victimes, voulue par le Vatican, aurait lieu le "*troisième vendredi de carême*". Ils poursuivent également leur travail "*en vue d'établir, si possible à Lourdes (...), l'installation d'un lieu de mémoire*". Autres nouveautés : une "*équipe nationale d'écoutes*" ou encore la création d'un "*tribunal pénal canonique (pour le droit de l'Eglise) interdiocésain national*".

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)